

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 1er août 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 1er août 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les membres sont présents sous la présidence du maire Richard Lehoux :

Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Carl Marcoux et Jean-Yves Marcoux formant corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée et demande un moment de réflexion.

144-08-16 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Yves Marcoux et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que préparé en laissant le varia ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Période de questions
5. Correspondance
6. Permis et certificats
7. Chèque et comptes
8. Avis de motion – Code d'éthique des élus municipaux
9. Avis de motion – Code d'éthique des employés municipaux
10. Projet de règlement – Code d'éthique des élus municipaux
11. Projet de règlement – Code d'éthique des employés municipaux
12. Adoption du règlement 2016-211 modifiant le règlement de zonage
13. Proposition d'honoraires professionnels – Prolongement de réseau Secteur EST
14. Proposition d'honoraires professionnels – Prolongement de réseau Secteur OUEST
15. Offre de service – Plan d'architecture
16. Demande de prix — Pavage
17. Mandat au procureur – Infraction au règlement de zonage 2007-115 – lot 3 582 198
18. Demande de prix pour l'achat de sel
19. Présentation d'une demande d'aide financière dans le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec
20. Présentation d'une demande d'aide financière découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)
21. Varia
22. Clôture de l'assemblée

145-08-16 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 juillet 2016 soit adopté tel que rédigé.

Correspondance

- Demande d'autorisation – La Fondation canadienne du rein

Permis et certificats

Les listes des permis et des certificats ont été déposées auprès des membres du Conseil séance tenante.

146-08-16 *Chèques et comptes*

Il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que les chèques au montant de 984 262,45 \$ et les achats au montant de 145 948,54 \$ soient approuvés.

147-08-16 *Avis de motion – Code d'éthique des élus municipaux*

Avis de motion est donné par Hugo Berthiaume, conseiller, à l'effet qu'il présentera lors d'une séance du conseil un règlement visant la modification du code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Elzéar. Un projet de règlement no 2016-214 étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

148-08-16 *Avis de motion – Code d'éthique des employés municipaux*

Avis de motion est donné par Joan Morin, conseillère, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil un règlement visant la modification du code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Elzéar. Un projet de règlement no 2016-215 étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

149-08-16 *Projet de règlement – Code d'éthique des élus municipaux*

ATTENDU que la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 10 juin 2016, impose aux municipalités locales de modifier leur code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil avant la séance du Conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Marcoux et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement # 2016-214 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit et est adopté.

150-08-16 *Projet de règlement – Code d'éthique des employés municipaux*

ATTENDU que la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, sanctionnée le 10 juin 2016, impose aux municipalités locales de modifier leur code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil avant la séance du Conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement # 2016-215 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux soit et est adopté.

151-08-16 Adoption du règlement 2016-211 modifiant le règlement de zonage

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

En conséquence, il est proposé par Carl Marcoux et résolu à l'unanimité

Que le règlement # 2016-211 modifiant le règlement de zonage 2007-115 soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Que le règlement est déposé dans le livre des règlements.

152-08-16 Proposition d'honoraires professionnels – Prolongement de réseau Secteur EST

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée pour des relevés de terrain complémentaire, la préparation de plans et devis, l'analyse des soumissions et la recommandation d'engagement dans le cadre du prolongement de réseau d'aqueduc et d'égout entre les numéros civiques 390 et 430 route 216 totalisant environ 140 mètres;

CONSIDÉRANT la soumission de SNC-Lavalin au prix de 4 500 \$, avant taxes;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Marcoux et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent l'offre de SNC-Lavalin tel que l'offre de service daté du 15 juillet 2016 pour le prolongement de réseau d'aqueduc et d'égout entre les numéros civiques 390 et 430 route 216 totalisant environ 140 mètres au coût de 4 500 \$.

153-08-16 Proposition d'honoraires professionnels – Prolongement de réseau Secteur OUEST

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée pour des relevés de terrain complémentaire, la préparation de plans et devis, l'analyse des soumissions et la recommandation d'engagement ainsi que le dépôt de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC dans le cadre du prolongement de réseau d'aqueduc et

d'égout entre les numéros civiques 702 et 760 route 216 totalisant environ 540 mètres;

CONSIDÉRANT la soumission de SNC-Lavalin au prix de 12 600 \$, avant taxes;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent l'offre de SNC-Lavalin tel que l'offre de service daté du 21 juillet 2016 pour le prolongement de réseau d'aqueduc et d'égout entre les numéros civiques 702 et 760 route 216 totalisant environ 540 mètres au coût de 12 600 \$;

154-08-16 Offre de service – Plan d'architecture

CONSIDÉRANT la possibilité pour la municipalité de déménager les bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT que le bâtiment envisagé devra subir quelques rénovations et un réaménagement à l'intérieur;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels en architecture de MV architecture pour la réalisation d'esquisse et de plans et devis au coût de 2 500 \$;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

D'accepter l'offre de MV architecture au coût de 2 500 \$ pour la confection d'une esquisse et de plans et devis pour le réaménagement intérieur d'un bâtiment commercial

155-08-16 Demande de prix — Pavage

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des soumissions sur invitation pour le pavage d'une partie du terrain multifonctionnelle et du stationnement de l'église pour une superficie estimée de 2 200 pi²;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé un prix;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu unanimement

De retenir Asphalte Nicolas Lachance inc. pour effectuer le pavage d'une partie du terrain multifonctionnelle et du stationnement de l'église pour une superficie estimée de 2 200 pi² à un coût avant taxes de 5 500 \$.

156-08-16 Mandat au procureur – Infraction au règlement de zonage 2007-115 – lot 3 582 198

CONSIDÉRANT que Les immeubles 3R est propriétaires du lot 3 582 198, matricule 6141-62-4541 situé au 568, rue des Érables dans la zone M-5;

CONSIDÉRANT qu'une visite de l'inspecteur municipal sur cette propriété a permis de constater un usage non permis dans la zone M-5, soit celui d'entreprise d'excavation qui est définie dans le Guide d'utilisation du bien-fonds en tant que Service de construction auquel réfère le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'un Avis d'infraction au règlement de zonage a été envoyé le 9 juin 2016 au propriétaire et au locataire;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Elzéar 2007-115 concernant les usages autorisés dans la zone M-5;

En conséquence, il est dûment proposé par Carl Marcoux et résolu unanimement

QUE le conseil de la Municipalité de St-Elzéar mandate ses procureurs Tremblay Bois Mignault Lemay Avocat S.E.N.C.R.L. pour entreprendre contre le propriétaire ou occupant toutes les procédures judiciaires appropriées, et non limitativement, à l'émission d'un constat d'infraction découlant de l'application du Règlement de zonage de la municipalité de Saint-Elzéar 2007-115.

157-08-16 *Demande de prix pour l'achat de sel*

ATTENDU que la Municipalité a une réserve de sable abrasif avec sel de 500 tonnes métriques;

ATTENDU que le sel est disponible au coût de 99,97 \$/Tm livrés chez Compass Minerals Canada et de 107,29 \$/TM livré chez Sel Windsor;

ATTENDU que la Municipalité prévoit acquérir pour 200 tonnes métriques de sel;

En conséquence, il est dûment proposé par Jean-Yves Marcoux et résolu à l'unanimité

D'acquérir auprès de Compass Minerals Canada 200 tonnes métriques de sel à déglacer en vrac au coût de 19 994 \$ avant les taxes.

158-08-16 *Présentation d'une demande d'aide financière dans le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec*

ATTENDU que la municipalité désire présenter une demande financière pour son projet de Bâtiment des Loisirs;

ATTENDU que ce projet contribuerait à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, à l'encouragement d'une plus grande proportion de Québécois à pratiquer le sport et l'activité physique dans leur vie quotidienne.

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité;

Que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar autorisent la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec volet 2.2 (Infrastructure de loisirs et de sports).

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continu du projet.

Que le maire et/ou le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer la demande d'aide financière.

159-08-16 *Présentation d'une demande d'aide financière découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)*

ATTENDU que la municipalité désire présenter une demande financière dans le cadre de son prolongement de réseau pour desservir des résidences et commerces déjà construits dans le périmètre urbain;

ATTENDU que ce projet contribuerait à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, à l'amélioration de la qualité de l'eau potable des résidences ainsi qu'à l'amélioration de l'environnement;

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité;

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leur ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

160-08-16 Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé il est proposé par Shirley McInnes

De clore l'assemblée à 20h50.

Richard Lehoux, maire

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général